



N° Contrat :

Page :

TABLEAU DES COUVERTURES

Nature des actes	CASS + Mora Assegurances		
	Actes de soins prioritaires	Actes de soins non prioritaires	Actes de soins non conventionnés

Actes couverts par la CASS

Consultations et visites médicales	100 % Tarif CASS	58 % Tarif CASS	45 % Tarif CASS
Actes médicaux et pharmacie	100 % Tarif CASS	85 % Tarif CASS	45 % Tarif CASS
Kinésithérapie	Premiers 250 € du tarif CASS à 100 % et la somme restante à 90 %	85 % Tarif CASS	45 % Tarif CASS
Hospitalisation	100 % Tarif CASS	100 % Tarif CASS	45 % Tarif CASS
Prothèse dentaire	100 % Tarif CASS	58 % Tarif CASS	45 % Tarif CASS
Optique	100 % Tarif CASS	58 % Tarif CASS	45 % Tarif CASS

Délais de carence

Orthodontie, prothèse dentaire et orthopédie	12 mois
Frais de grossesse, d'accouchement et de maternité	10 mois
Frais de soins et autres	3 mois

Prestations et couvertures complémentaires

Gestion de la santé et du bien-être

Autres actes : tous les actes couverts par la CASS, qui ne sont pas expressément exclus des Conditions Générales et Spéciales de 4Health Salut et qui ne sont pas énumérés dans le présent Tableau des Prestations, sont couverts jusqu'à concurrence de 100 % des tarifs de base de la CASS s'agissant d'actes de soins conventionnés, ou jusqu'à concurrence de 58 % des tarifs de base de la CASS s'agissant d'actes de soins non conventionnés.

Limites par acte : le remboursement maximum de Mora Assegurances SAU par acte ne peut en aucun cas dépasser 25 % du tarif CASS, sauf pour les actes de kinésithérapie.

Pour plus d'informations, appelez **Telebanc** au **884 884**, rendez-vous sur **morabanc.ad** ou contactez votre conseiller personnel ou le réseau d'agences MoraBanc.